



# **BULLETIN D'INFORMATION**

## **Printemps 2019**

### **Décisions du Conseil municipal du 18 décembre 2018**

#### Délibérations :

#### **Travaux logement mairie par chantier d'insertion** (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux du logement communal situé au-dessus de la mairie. Ce logement ancien a besoin d'une remise en état pour être remis à la location.

Il propose de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Brive pour arrêter les modalités d'intervention du chantier d'insertion.

La nature des travaux concerne la rénovation de l'appartement communal et de la cage d'escalier, pour un montant total de 7002 €.

#### **Aménagement paysager des parcelles AI 339 AI 166 et AI 169 - complexe sportif** (Adoptée à l'unanimité)

Afin d'améliorer le visuel et d'intégrer les installations dans un cadre paysager en harmonie avec la nature environnante, il est décidé de revoir l'aménagement du complexe sportif et associatif en reliant entre elles les différentes parties et en particulier le secteur compris entre le terrain de rugby, le terrain de tennis, le boulodrome et l'aire d'accueil de campings cars situés sur les parcelles cadastrés AI 339, AI 166 et AI 169.

Cet aménagement paysager permettrait d'avoir une cohérence et une unicité de ce secteur dédié au sport et à la nature.

En vue de cet aménagement paysager, la commune de Dampniat propose de missionner l'entreprise SIORAT pour la réalisation de ce projet et lui donne l'autorisation de déposer sur cette zone les matériaux inertes afin de pouvoir assurer cette opération.



#### **Frais scolarité malemort 2017/2018** (Adoptée à l'unanimité)

La ville de Malemort a transmis le décompte des frais de scolarisations d'enfants de Dampniat sur sa commune au cours de l'année 2017/2018, d'un montant de **18 159.60 €**, pour 15 enfants en maternelle et 2.5 enfants en primaire.

#### **Mise à jour tableau des emplois** (Adoptée à l'unanimité)

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet de 28/35.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2019,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019.

#### **Choix de l'entreprise pour le chauffe-eau du stade** (Adoptée à l'unanimité)

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise relatif au changement d'un chauffe-eau défectueux alimentant les douches du club de rugby.

Après examen de 3 devis reçus, l'offre de l'entreprise MESTUROUX BOSSOUTROT d'un montant de 3465,28€ paraît la plus adaptée et la moins coûteuse. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché pour le chauffe-eau du stade à ladite entreprise.

#### **Choix de l'entreprise pour l'achat d'un poêle à granulés au presbytère** (Adoptée à l'unanimité)

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le choix de l'entreprise pour l'achat et l'installation d'un poêle à granulés au logement B du Presbytère, côté route.

Après examen des 2 devis reçus, l'offre de l'entreprise MESTUROUX BOSSOUTROT d'un montant de 4354,38€ paraît la plus adaptée et la moins onéreuse. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer le marché pour le poêle à granulés à l'entreprise susnommée.

### **Location d'un local à un cabinet d'infirmières** (Adoptée à l'unanimité)



Le conseil municipal décide de mettre en location un local situé dans l'ancienne poste, à compter du 1er janvier 2019 pour accueillir le cabinet d'infirmières de Marianne Basle et Delphine Gadaud, infirmières diplômées d'Etat. Le maire propose de conclure un bail professionnel pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2019. Le loyer fixé à 250 € par mois. Dans la mesure où le locataire prendra sa charge les frais d'électricité, de chauffage et d'eau, la commune décide qu'il n'y aura ni charge, ni caution.

### **Décisions du Conseil municipal du 6 février 2019**

#### Délibérations :

#### **Adhésion CAUE 2019** (Adoptée à l'unanimité)

Le maire rappelle que la commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Corrèze. Il propose en conséquence de renouveler l'adhésion de la commune et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant 2019 fixé à 200 €.

#### **Demande d'aide financière de la commune de Beynat pour classe de neige** (Adoptée à l'unanimité)

Un élève de Beynat domicilié sur notre commune a bénéficié au séjour classe de neige au centre ODCV de Chamonix du 18 au 25 janvier 2019. Suite à demande de Mr le Maire de Beynat, il est proposé et acté en conseil municipal de participer à hauteur de 30 %, soit 207 €.

#### **Équipement "école numérique" 2019** (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Corrèze en date du 07 janvier 2019 concernant le programme Ecoles numériques 19.

La préfecture souhaite prolonger son soutien aux projets d'équipement informatique.

Il a été retenu le choix de la fourniture d'un équipement mobile composé de 15 tablettes Samsung galaxy 32 Go pour un montant de 4 850 € HT soit 5 820 € TTC par l'entreprise Technique Media Informatique à Objat.



#### **Programme voirie 2019 : Demandes subventions FST, Etat et conseil départemental** (Adoptée à l'unanimité)

Monsieur le maire rappelle le programme de travaux voirie 2019 pour un montant total de 77 291 € HT.

Ce programme se décompose en deux lots :

LOT 1 sur le tronçon de la VC2 pour un montant estimatif de 61 258,00 € TTC

Le projet de plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- Montant du programme voirie 2019 : 51 048,00 € HT
- Subvention de la CABB : FST (30%) soit 15 200,00 €
- Aide de l'Etat sollicitée : DETR (40 %) soit 20 419,20 €
- Commune : 15 428,80 €

LOT 2 sur le tronçon de la VC13 et chemin du Poujolot :

Monsieur le maire énonce le programme de travaux voirie 2019 sur le tronçon de la VC 13 pour un montant estimatif de 31 492,00 € TTC.

Il propose donc de solliciter les services du département à hauteur de 30 % pour un montant de travaux à hauteur de 26 243,00 € HT soit une aide maximum de 10 000 €

Le projet de plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

- CD 19 (30%) soit : 10 000 €
- Commune : 16 243 €

Il est donc décidé en conseil municipal de solliciter des aides de l'Agglo de Brive pour un montant de 15 200,00 €, pour l'Etat de 20 419,20 € et le conseil départemental pour un montant maxi de 10 000,00 €

### RAPPEL SUR LE BRUIT

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 précise :

Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci **de jour comme de nuit**.

Article 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**

A défaut, vous pouvez être assigné devant le juge de proximité et vous voir condamner à une amende pouvant atteindre 450 euros, sur le fondement de l'article R 1337-7 du Code de la Santé Publique, ainsi qu'à des dommages et intérêts pour le préjudice que vous faites subir (article 1385 du Code civil).

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de notre commune est toujours est bloqué pour les mêmes raisons, à savoir moins de terrains constructibles que sur le document d'urbanisme précédent.

**RAPPEL:** Ce n'est pas parce que vous avez une parcelle aujourd'hui constructible qu'elle le sera demain, donc un CU valable aujourd'hui n'a pas garantie d'être renouvelé et de se concrétiser par un permis de construire. A noter également que le périmètre de protection des bâtiments agricole est de 100m. Si vous posséder des terrains constructibles, vous êtes invités de mettre ce délai à profit pour les vendre ou construire.

### CLASSE DECOUVERTE A LA MARTIERE

Nos 35 élèves se sont rendus en classe découverte du 3 au 10 mai 2019, au domaine de La Martière à l'Ile d'Oléron.

Cette sortie a été financée par le Conseil départemental, les parents d'élèves, l'Association des Parents d'Elèves et enfin par la commune.

La dépense se décompose comme suit :

Coût 575 € par élève.

Participation 40 % du département : 230 €

Participation 30 % de la commune de Dampniat : 172.50 €

Participation de l'APE: 82,50 € - Reste à charge famille: 90,00 €

Soit pour la commune: 172.50 euros x 35 élèves = 6 037.50 €

A noter que les activités supplémentaires ont été prises en charge par la coopérative de l'école.

**Compte-rendu succinct :**

*La semaine a été bien remplie et en plus avec du beau temps; 3 séances de char à voile, visite du phare de Chassiron et son musée, pêche à pied, visite à vélo du port de pêche de la Cotinière et sa criée, visite de l'île d'Aix sur une journée avec pique-nique, visite de l'aquarium de La Rochelle, à la découverte des dunes et de la flore, visite du marais aux oiseaux, fabrication de cerfs-volants...*

*Cette sortie a vraiment été appréciée par les enfants; ils sont revenus avec des souvenirs plein la tête.*

*Le maire remercie les deux professeurs des écoles : Mathieu Saunier et Philippe Guillout ainsi que les accompagnateurs : Sophie Ovtcharenko et Martine Méraud. Ce n'étaient pas « vraiment des vacances » pour eux.*



### DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

**Orange avance dans le déploiement de la fibre à Dampniat**

La fibre optique sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive est déployée par Orange avec d'ici 2020 l'ensemble des 15 communes de l'Agglo historique fibrées ; la commercialisation s'étalera jusqu'en 2022.

Le déploiement sur notre commune (comme sur les autres communes) a pris du retard, Orange nous a certifié qu'il tiendrait les échéances... L'armoire de rue est installée et est en passe d'être raccordée. Reste à déployer la fibre au plus près des habitations.

Pour en bénéficier il vous suffira de souscrire une offre auprès d'un fournisseur d'accès internet.

**Pour suivre l'arrivée de la Fibre Orange chez vous, voir la carte sur <http://reseaux.orange.fr/couverture-fibre>**

**Rappel** sur les travaux d'entretien et d'élagage des branches d'arbres et arbustes en surplomb du domaine public et des réseaux de télécommunication. L'élagage de ces plantations situées sur votre propriété doit respecter une distance minimum d'un mètre des lignes aériennes.

### BROYAGE DES VEGETAUX

Dans le cadre de la réduction des déchets et d'économie d'énergie, le SIRTOM peut prêter à la commune un broyeur de branchages et végétaux. Une convention de prêt est établie pour une utilisation pendant 2 jours voire plus si la machine est disponible et si la quantité de végétaux le nécessite. Un agent est habilité à son utilisation.

Les personnes intéressées pour faire broyer les branchages d'élagage ou de taille doivent se faire connaître à la Mairie de Dampniat.

Cette machine professionnelle a une capacité jusqu'à 110 mm de diamètre. L'agent habilité amènera la machine sur place dans la mesure du possible. Le broyat est laissé sur place pour une utilisation en paillage ou compostage. Le Syndicat peut subventionner l'achat d'un kit mulching pour tondeuse ou autoporté à hauteur de 50 % sur présentation de la facture. **PRESERVONS LA NATURE !**

### POINT TRAVAUX

Outre les travaux liés à la réfection du Pont Noir, à la salle des fêtes, au local infirmier, des travaux de voirie seront réalisés sur la VC2 (route du Bouscailloux à Aubazine) et sur la VC13 (Croix St Jacques à Claredent) avec quelques enduits partiels sur d'autres voiries. Le montant estimatif de la voirie est estimé à 93 000 € TTC.

Il est à noter, comme vous avez pu le lire précédemment, que nous avons sollicité des aides pour 6 dossiers. Nous n'avons reçu que 2 avis favorables : pour la voirie et l'école numérique...

### PORTRAITS DE CLASSES

**L'ALD propose (enfin!)**

#### PORTRAITS DE CLASSES

**1879-2019: 140 ans d'école en photos et textes**

Un livre de plus de 70 pages au format A4, composé de photos scolaires de l'école de Dampniat ... au prix unitaire de 25€.

**PRE-COMMANDE:** (à retourner svp avant le 15 juin 2019)

A adresser par voie postale à : Amicale Laïque de Dampniat, Mairie 19360 DAMPNIAT

ou par courriel: [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr) - Chèque à établir à l'ordre de l'ALD (préciser le nombre d'exemplaires souhaités)



### ETAT CIVIL 2018

Ils sont nés:

GOUDOUR Lina le 05 janvier

VIALLE Emile le 20 février

JEGOU Agathe le 29/03/2018

ROCHE Mélyne le 23 avril

VEDEL Iris Marie Paulette le 16 juin

SICARI Martin Paul François le 12 août

JUBERTIE Siméon le 07 novembre

Ils nous ont quittés:

Le 03 février: Marie-Louise BASPEYRE

Le 12 mars: Jean Paul GIRAUD

Le 02 avril: François VIALLE (Conseiller municipal)

Le 13 octobre: René LAURENCON

Le 25 octobre: Manuel Joaquim PIMENTA

Le 30 décembre: Maria TAYSSE (Doyenne 96 ans)

La population de Dampniat, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, est de 743 Habitants, avec 570 votants (dont 3 étrangers)

### HORAIRES ETE MAIRIE ET AGENCE POSTALE

**Du 22 juillet au 02 août et du 22 août au 28 août:** Ouvertes du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00, fermées le 15 août

### AGENDA DES PROCHAINES ACTIVITES

- 2 juin: Championnat départemental Ufolep Pétanque Vétéran-Doublette Mixte par la Boule Dampniacoise. (réservé aux licenciés Ufolep)
- 4 juin: sortie la journée au château des Milandes organisée par le club Restons Jeunes
- 15 juin: Marché de Saint Jean sur la place de l'église de 17h à 23h. Ce marché se fait en collaboration avec les 5 associations suivantes : Marché de St Jean, Comité des fêtes, Boule Dampniacoise, Société de chasse et ASD.
- 23 juin : Repas d'été à la salle des fêtes par le club Restons Jeunes.
- 30 juin à 18h00: Concert d'été de la chorale De Si De La à la salle des fêtes par l'Amicale Laïque de Dampniat
- 30 juin à 9h00: Vide grenier au stade organisé par l'ASD.
- 28 juin à 18h00: Fête de l'école, spectacle suivi d'un barbecue dans la cour de l'école
- 28 juin à 22h00 : Feu de la Saint-Jean par le comité des fêtes au stade
- 06 juillet à 20h30 : 12<sup>ème</sup> Concert aux Champs par l'Amicale Laïque au Moulin du Juge. Accueil du quatuor à cordes Cyrano.
- 20 juillet à 11h, Commémoration à la stèle Chabrierie route d'Aubazine, puis vin d'honneur à la salle des fêtes.
- 9 au 11 août : Fête votive organisée par le comité des fêtes.
  - . Vendredi 9 août à 20h au stade, Course pédestre les Foulées Dampniacoises le, 10 km, par le comité des fêtes.
  - . Samedi 10 août au stade: 9H00, Balade champêtre – 20h au stade, Repas champêtre en plein air.
  - . Dimanche 11 août, 09h dépôt de gerbe au monument aux morts, 14h concours de pétanque en doublette au terrain de pétanque, par la Boule Dampniacoise.
- 18 septembre: Rentrée atelier gym. [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr)
- 19 septembre: Rentrée chorale De Si De La. [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr)
- 18 et 19 septembre: Rentrée atelier dessin. [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr)

**Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES ESTIVALES**

Mairie - le Bourg - 19360 Dampniat- Tél : 05 55 25 70 21 - Fax : 05 55 84 60 28 courriel : [mairie.dampniat@libertysurf.fr](mailto:mairie.dampniat@libertysurf.fr) - site internet : [dampniat.com](http://dampniat.com)